

la chambre et le lieu d'implantation de la résidence.
Gisèle Lombard

Les parcs, lieux de prédilection pour les promenades et le repos des personnes âgées en vacances. / Tim Somers et

Des solutions pour rester chez soi

La téléalarme et la télé-assistance permettent de faire intervenir des secours 24 heures sur 24

Pouvoir rester chez soi en toute sécurité à un âge avancé est le souhait de la majorité des personnes âgées. La téléalarme et la télé-assistance sont désormais les solutions pour le maintien à domicile.

La télé-assistance permet, grâce à un transmetteur téléphonique et une télécommande portable reliée à un central, de pouvoir donner l'alerte par simple pression. L'appel enclenche un processus d'intervention 24 heures sur 24, et donne la possibilité de régler le problème par les conseils, soit de prévenir ses voisins ou la famille. A

condition pour la personne âgée de respecter certaines règles, comme garder la télécommande sur soi ou à proximité immédiate, vérifier régulièrement la disponibilité du réseau, informer le central de tout changement de numéro de téléphone, ne pas hésiter à contacter le service même si l'angoisse paraît sans fondement.

Un procédé qui fournit également plus d'interactivité avec le monde extérieur

Ce type de procédé s'est

développé ces dernières années car il fournit non seulement un meilleur confort de vie mais aussi une protection de chaque instant et plus d'interactivité avec le monde extérieur.

La téléalarme est une télé-assistance radio vocale d'urgence, que l'on branche facilement sur la ligne fixe téléphonique usuelle et d'alimentation électrique du logement. Elle est également équipée d'une batterie de secours.

Un secours adapté

La téléalarme permet de faire intervenir 24 heures sur 24, sept jours sur sept au domici-

le d'une personne isolée, un secours adapté à son besoin ou plus simplement de la sécuriser moralement. La télécommande est portée en sautoir ou au poignet pour une accessibilité optimale. Elle permet de déclencher l'alarme par simple pression de la touche rouge. En cas de chute, l'alarme est donnée automatiquement. Le transmetteur installé au domicile capte le signal radio, appelle une centrale téléphonique, et permet le dialogue avec un opérateur grâce au micro et au haut-parleur intégré. Ce dernier déclenche l'intervention adéquate aux besoins exprimés et peut alerter les

pompiers et le médecin traitant. Les clés du logement peuvent être confiées à un répondant ou placées en un lieu sécurisé.

Innovation récente enfin, la « détection active » lancée par Smartvisio une société de Meylan (Isère). Le principe consiste en une alerte donnée en cas d'inactivité au domicile. La détection active, grâce à un système installé dans une zone où une activité a normalement lieu à intervalles réguliers, donne l'alerte quand aucun mouvement n'est détecté au bout d'un laps de temps.

G. L.

L'Alerte : télé-assistance et action sociale

L'Alerte a été créée en 1987 par le docteur Charles Mérieux et Simone André, adjointe au maire Francisque Collomb, en charge des affaires sociales. Cette association loi 1901 a été la première à Lyon à permettre aux personnes âgées de se sentir moins isolées et en sécurité, en portant des petits appareils reliés à un central.

En cas de chute, de malaise, une simple pression sur un « bip » alerte un centre de réception qui rassure, conseille, prévient les personnes concernées, les référents ou encore les secours si cela s'avère nécessaire.

Le siège social est situé 28 rue Broquin dans le 6^e arrondissement. Le PC d'écoute qui, faute de moyens suffisants était à l'extérieur, est en cours d'installation

sur place.

L'association Vivons alerte (loi 1901), est présidée par Marc Gatel et dirigée par Pascale Chabert.

« Nous développons de plus en plus des actions sociales, » souligne Pascale Chabert. Chaque mois nous organisons des séances coiffeur à domicile ou des sorties, des visites. Il faut rompre l'isolement des personnes âgées et cela ne se limite pas à la seule télé-assistance.

A titre indicatif, le forfait d'installation est de 45 euros, montant pris souvent en charge par les caisses de retraite. La location de l'appareil est de 25 euros par mois ou de 27 euros si on laisse les clés. L'association demande enfin une cotisation annuelle de 19 euros.

G. L.



La télé-alarme s'est développée ces dernières années car elle fournit non seulement un meilleur confort de vie mais aussi une protection de chaque instant et plus d'interactivité avec le monde extérieur. Pascale Chabert, responsable de l'association L'Alerte, présente les boîtiers qui sont mis à la disposition de la personne seule. / Stéphane Guillochon.

12/21/24